



Vente de bons d'achats : légal ou illégal?

Par **Marie**, le **14/02/2011** à **11:11**

Bonjour,

J'ai une question concernant la vente de bons d'achats.

J'ai reçu un bon d'achat d'un magasin X et j'aimerais savoir si légalement c'est possible de revendre ce bon d'achat pour une tiers personne à un prix inférieur ou égale à la valeur indiquée sur le bon d'achat.

Merci d'avance pour vos éclaircissements.